

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Pour la démocratie. Pour tous.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

C-I/138/DR-am 19 mars 2018

La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable

Amendements au projet de résolution présentés dans les délais statutaires par les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arménie, de Bahreïn, du Canada, de la Chine, de Cuba, de l'Egypte, des Emirats arabes unis, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Mongolie, de la Suède, de la Thaïlande et de la Turquie

PREAMBULE

Alinéa 1

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) réaffirmant qu'en vertu de ses Statuts, l'Union interparlementaire a, entre autres missions principales, celle d'œuvrer pour la paix, **la sécurité** et la coopération entre les peuples **et les gouvernements**,

(Bahrein)

1

2

3

Nouvel alinéa 1bis

1bis) rappelant la ferme volonté d'instaurer une paix juste et durable partout dans le monde conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies,

(Chine)

Alinéa 2

Modifier l'alinéa existant comme suit :

rappelant les résolutions de l'UIP La prévention des conflits et le rétablissement de la paix et de la confiance dans les pays qui sortent d'une querre; le retour des réfugiés dans leur pays, le renforcement du processus de démocratisation et l'accélération de la reconstruction (99^{ème} Conférence interparlementaire, Windhoek, 1998), Parvenir à la paix, à la stabilité et au développement global dans le monde, et établir des liens politiques, économiques et culturels plus étroits entre les peuples (103^{ème} Conférence interparlementaire, Amman, 2000), Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation (116ème Assemblée, Nusa Dua, 2007), Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (126^{ème} Assemblée, Kampala, 2012), Responsabilité de protéger : le rôle du parlement dans la protection des civils (128ème Assemblée, Quito, 2013) et Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats . (136^{ème} Assemblée, Dhaka, 2017),

(Indonésie)

C-I/138/DR-am

4

5

6

7

8

9

10

Alinéa 3

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) rappelant aussi les documents finaux des débats généraux de l'UIP, notamment le Communiqué de Quito (128ème Assemblée, Quito, mars 2013), et la Déclaration de Hanoï (132ème Assemblée, Hanoï, avril 2015) et la Déclaration de Saint-Pétersbourg (137ème Assemblée, Saint-Pétersbourg, octobre 2017), qui exposent notamment l'action de la communauté parlementaire pour favoriser la réalisation des Objectifs de développement durables (ODD) de l'ONU,

(Fédération de Russie)

Nouvel alinéa 3bis

3bis) rappelant en outre les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la promotion du droit à la paix et sur la promotion de la paix en tant que condition indispensable à la pleine jouissance de tous les droits de l'homme par tous, réaffirmées par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme, en particulier dans la résolution 20/15 du 5 juillet 2012 du Conseil,

(Cuba)

Nouvel alinéa 3ter

3ter) affirmant que la paix est une condition fondamentale pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme de toutes les personnes,

(Cuba)

Nouvel alinéa 3quater

3quater) reconnaissant la volonté de l'Assemblée générale des Nations Unies de poursuivre l'examen de la question relative à la promotion du droit à la paix,

(Cuba)

Nouvel alinéa 3quinquies

3quinquies) rappelant que la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies consacre le principe selon lequel les Etats, dans leurs relations internationales, s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ; le principe selon lequel les Etats doivent régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques de manière à ne pas mettre en danger la paix et la sécurité internationales ou la justice ; l'obligation de ne pas intervenir dans les affaires relevant de la compétence nationale des Etats, conformément à la Charte ; le devoir des Etats de coopérer les uns avec les autres, conformément à la Charte ; le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur autodétermination ; le principe de l'égalité souveraine des Etats ; et le principe selon lequel les Etats remplissent de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées conformément à la Charte,

(Cuba)

Nouvel alinéa 3sexies

3sexies) réaffirmant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 71/189 du 19 décembre 2016, a déclaré que "chacun a le droit de jouir de la paix dans un contexte où tous les droits de l'homme sont promus et protégés et où le développement est pleinement réalisé",

(Cuba)

Nouvel alinéa 3septies

3septies) réaffirmant également que chacun a le droit d'établir un ordre social et international dans lequel les droits et libertés consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme sont pleinement réalisés et que tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources, y compris de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international et qu'en aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

(Cuba)

Alinéa 4

4) Pas d'incidence en français.

(Indonésie)

11

12

Diviser l'alinéa 4 comme suit :

- 4) rappelant en outre que la pérennisation de la paix a été définie dans les deux résolutions essentiellement identiques adoptées le 27 avril 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies (70/262) et le Conseil de sécurité de l'ONU (2282 (2016)) "comme étant un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population, ce qui suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes, d'aider les parties à mettre fin aux hostilités, de veiller à la réconciliation nationale et de s'engager sur la voie du relèvement, de la reconstruction et du développement, et
- soulignant que la pérennisation de la paix constitue une tâche et une responsabilité partagées que doivent assumer le gouvernement et toutes les autres parties prenantes nationales, qu'elle devrait être reflétée dans chacun des trois piliers de la stratégie d'engagement des Nations Unies à tous les stades du conflit, et dans toutes ses dimensions, et qu'elle requiert l'attention et l'assistance constantes de la communauté internationale",

(Inde)

Nouvel alinéa 4bis

4bis) accueillant avec satisfaction le mandat renouvelé que les résolutions de l'ONU confient à la Commission de consolidation de la paix, au Fonds pour la consolidation de la paix et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le contexte du programme de pérennisation de la paix,

13

(Canada)

Nouvel alinéa 5

Déplacer l'alinéa 14 de manière à ce qu'il devienne l'alinéa 5 :

appuyant pleinement la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, qui met l'accent sur l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité qui reconnaît la contribution positive des jeunes au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

14

(Egypte)

Alinéa 5

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) reconnaissant que ces résolutions et les la pleine mise en œuvre des ODD constituent des étapes décisives vers une plus grande cohérence entre les pour le renforcement des trois quatre piliers des Nations Unies, à savoir - la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme et l'état de droit,

15

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) reconnaissant que ces résolutions et les ODD le Programme 2030 constituent des étapes décisives vers une plus grande cohérence entre les trois piliers des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme,

16

17

(Finlande)

Nouvel alinéa 5bis

5bis) soulignant qu'il importe, avec l'appui international, de renforcer les initiatives nationales et régionales permettant de faire face aux conséquences négatives de tous les aspects de l'extraction et de l'exploitation des ressources minérales sur la paix, la sécurité et le développement durables,

(Afrique du Sud)

18

19

20

21

22

23

24

25

Nouvel alinéa 5ter)

5ter) prenant note avec préoccupation du sort des enfants dans les situations de conflit, en particulier du phénomène que sont le recrutement et l'utilisation d'enfants par des parties aux conflits armés, ainsi que d'autres violations et violences commises à l'égard des enfants, et *insistant* sur la nécessité de protéger les enfants dans les conflits armés et à faire en sorte que la protection et les droits des enfants dans les conflits armés soient pris en compte dans tous les processus de paix,

(Afrique du Sud)

Nouvel alinéa 6

Déplacer l'alinéa 13 de manière à ce qu'il devienne l'alinéa 6 :

se félicitant de la priorité donnée à la prévention des conflits violents par le Secrétaire général de l'ONU,

(Egypte)

Alinéa 6

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) convaincue que les parlements peuvent contribuer de manière significative à la pérennisation de la paix **et de la sécurité**, et soulignant la nature à la fois constructive et préventive de la diplomatie parlementaire, notamment sa capacité de réduire les tensions, d'atténuer et de régler les conflits par des moyens pacifiques,

(Bahreïn)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) convaincue que les parlements peuvent contribuer de manière significative à la pérennisation de la paix, et soulignant la nature à la fois constructive et préventive de la diplomatie parlementaire en ce qui concerne le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme, notamment sa capacité de réduire les tensions, d'atténuer et de régler les conflits par des moyens pacifiques,

(Emirats arabes unis)

Alinéa 7

Remplacer le texte existant de l'alinéa 7 comme suit :

7) mettant l'accent sur la volonté de favoriser des sociétés pacifiques, justes et inclusives, exemptes de peur et de violence et le fait qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable (A/RES/70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030),

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) mettant l'accent sur le fait que la paix et la sécurité n'est ne sont pas seulement un des problèmes politiques définis par l'absence de violence et de guerre mais qu'elles se caractérisent aussi par la libération de la peur et englobent des questions politiques, culturelles, économiques, sociales et éducatives,

(Bahrein)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) mettant l'accent sur le fait que la paix n'est pas seulement un problème politique défini par l'absence de violence et de guerre mais qu'elle se caractérise aussi par la libération de la peur et englobe des questions politiques, culturelles, économiques, sociales environnementales et éducatives,

(Afrique du Sud et Finlande)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) mettant l'accent sur le fait que la paix n'est pas seulement un problème politique défini par l'absence de violence et de guerre mais qu'elle se caractérise aussi par la libération de la peur et englobe des questions politiques, culturelles, économiques, sociales, et éducatives et humanitaires.

(Emirats arabes unis)

Nouvel alinéa 7bis

reconnaissant que les changements climatiques ont des répercussions directes et indirectes sur la paix et la sécurité, touchant principalement les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables, exacerbant la menace d'agitation sociale et politique, augmentant les contraintes environnementales et les risques de catastrophe. forçant des personnes à se déplacer et contribuant à la perte des moyens de subsistance.

26

(Finlande)

Nouvel alinéa 7ter

reconnaissant également que la violence est de plus en plus motivée par l'instabilité politique intérieure et qu'une personne sur deux dans le monde a été touchée par la violence politique ou vit à proximité d'un foyer de ce type de violence (OCDE, States of Fragility Report 2016),

27

(Finlande)

Nouvel alinéa 7bis

reconnaissant que le dialogue interreligieux et interethnique est fondamental pour une paix et un développement durables,

28

29

30

31

(Fédération de Russie)

Alinéa 8

Supprimer l'alinéa.

(Chine)

Remplacer le texte existant de l'alinéa 8 comme suit :

réaffirmant l'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité, du respect de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement et le droit à un niveau de vie adéquat, notamment le droit à l'alimentation, l'état de droit, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que, plus généralement, notre engagement en faveur de sociétés justes et démocratiques aux fins du développement (A/RES/66/288 Rio+20: L'avenir que nous voulons),

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

soulignant que, compte tenu du lien d'interdépendance entre développement, droits de l'homme, et paix et sécurité, le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, le développement inclusif, la promotion et la protection des droits de l'homme, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, l'élimination de toutes les formes de discrimination, la réduction des flux financiers et mouvements d'armes illicites, l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives, ainsi qu'une bonne gouvernance représentatives comptent parmi les moyens les plus efficaces pour pérenniser la paix et prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits,

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

soulignant que, compte tenu du lien d'interdépendance de renforcement mutuel entre développement, droits de l'homme, et paix et sécurité, le renforcement de la démocratie, le développement inclusif, la promotion des droits de l'homme, l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives, ainsi qu'une bonne gouvernance comptent parmi les moyens les plus efficaces pour pérenniser la paix et prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits,

32

33

(Thaïlande)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

soulignant que, compte tenu du lien d'interdépendance entre développement, droits de l'homme, et paix et sécurité, le renforcement de la démocratie, le développement inclusif, la promotion des droits de l'homme, l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives. ainsi qu'une bonne gouvernance et l'application égale de la loi à l'endroit de toute personne comptent parmi les moyens les plus efficaces pour pérenniser la paix et prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits,

(Emirats arabes unis)

34

35

36

37

38

39

40

41

42

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) soulignant que, compte tenu du lien d'interdépendance entre développement, droits de l'homme, et paix et sécurité, le renforcement de la démocratie, le développement inclusif, la promotion des droits de l'homme, l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives, ainsi qu'une bonne gouvernance comptent parmi les moyens les plus efficaces pour pérenniser la paix et la sécurité et prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits,

(Bahrein)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) soulignant que, compte tenu du lien d'interdépendance entre développement, droits de l'homme, et-paix et sécurité, le renforcement de la démocratie, le développement inclusif, la promotion des droits de l'homme, l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives, ainsi qu'une bonne gouvernance comptent parmi les moyens les plus efficaces pour pérenniser la paix et prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits,

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) soulignant que, compte tenu du lien d'interdépendance entre développement, droits de l'homme, et paix et sécurité, le renforcement de la démocratie, le développement inclusif, la promotion des droits de l'homme, l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives, ainsi qu'une bonne gouvernance comptent parmi les moyens les plus efficaces pour pérenniser la paix et prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits, dans ce contexte, reconnaissant le rôle des parlementaires dans la promotion des droits de l'homme dans les zones touchées par les conflits, soit les zones grises, insistant sur l'importance du dialogue avec les autorités de fait qui dirigent des entités non reconnues, au sujet de questions humanitaires, sociales, culturelles, éducatives et autres, quel que soit le statut des territoires ; et déplorant la politique de fermeture des frontières en tant qu'obstacle à la mise en œuvre des programmes régionaux et mondiaux, et des ODD,

(Arménie)

Nouvel alinéa 8bis

8bis) reconnaissant que le maintien de la paix et le développement durable nécessitent des fonds périodiques, prévisibles et adéquats et que des solutions novatrices doivent être explorées pour accroître les contributions financières des intervenants non traditionnels, y compris du secteur privé,

(Canada)

Nouvel alinéa 8bis

8bis) rappelant que le réchauffement climatique peut entraîner des migrations de populations et être à l'origine de conflits,

(France)

Alinéa 9

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) constatant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la nécessité d'une l'importance de la paix pour le développement durable et en fait une question transversale,

(Chine)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) constatant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la nécessité d'une paix durable et en fait une question transversale.

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) constatant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la nécessité d'une paix **et d'une sécurité** durable**s** et en fait une question transversale,

(Bahreïn)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) constatant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la nécessité d'une paix durable, et en fait une question transversale, et souligne qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable,

(Indonésie)

43

44

45

46

47

48

49

Alinéa 10

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) notant que les ODD s'appliquent à tous les Etats, tout en ayant à l'esprit que leur mise en œuvre doit être adaptée à la singularité de chaque Etat, et que chaque Etat doit avoir le droit d'établir ses priorités en matière d'ODD en fonction de ses propres circonstances et besoins,

(Emirats arabes unis)

Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) rappelant que le Programme 2030 engage les gouvernements, les parlements et les autres parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des lois et des programmes qui permettent de collaborer pour avancer le développement dans le but de répondre aux besoins des populations, de décloisonner les politiques, de défendre les droits de l'homme et de ne laisser personne de côté,

(Chine)

Alinéa 12

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) insistant sur l'importance d'une participation équitable et d'un plein engagement de tous les citoyens de la nation et des minorités nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres, ainsi que des personnes handicapées dans les efforts nationaux en faveur de la pérennisation de la paix,

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) insistant sur l'importance d'une participation équitable et d'un plein engagement **inclusif** des minorités nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres, ainsi que des personnes handicapées dans les efforts nationaux en faveur de la pérennisation de la paix,

(Thaïlande)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) insistant sur l'importance d'une participation équitable et d'un plein engagement des minorités nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres, ainsi que **des personnes de différentes orientations sexuelles et** des personnes handicapées dans les efforts nationaux en faveur de la pérennisation de la paix,

(Suède)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) insistant sur l'importance d'une participation équitable et d'un plein engagement des minorités nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres, ainsi que des personnes handicapées dans les efforts nationaux en faveur de la pérennisation de la paix, et insistant également sur la reconnaissance des droits de toutes les communautés et minorités, qui sont les principaux partenaires de la réalisation de la paix,

(Emirats arabes unis)

Nouvel alinéa 12bis

12bis) soulignant qu'il importe de s'attaquer à l'aspect socioéconomique du chômage des jeunes, ainsi que de faciliter la participation accrue des jeunes aux processus décisionnels afin de relever les défis d'ordre social, politique, culturel et économique, et saluant à cet égard l'adoption de l'Initiative mondiale des Nations Unies en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, qui vise à lutter contre le chômage des jeunes,

(Afrique du Sud)

Alinéa 13

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) se félicitant de notant la priorité donnée-à par le Secrétaire général de l'ONU aux efforts en faveur de la prévention des conflits violents par le Secrétaire général de l'ONU,

50

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) se félicitant de la priorité donnée à **reconnaissant** la prévention des conflits violents par le Secrétaire général de l'ONU,

(Cuba)

51

52

53

54

55

56

57

58

59

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) se félicitant de la priorité donnée à la prévention des conflits violents par le Secrétaire général de l'ONU, et prenant note de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent,

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

Déplacer l'alinéa 13) de manière à ce qu'il devienne l'alinéa 6).

(Egypte)

Alinéa 14

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) appuyant pleinement se rappelant de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, qui met l'accent sur l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité qui reconnaît la contribution positive des jeunes au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

(Cuba)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) appuyant pleinement notant la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, qui met l'accent sur l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité qui reconnaît la contribution positive des jeunes au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales,

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

Déplacer l'alinéa 14) de manière à ce qu'il devienne l'alinéa 5).

(Egypte)

Alinea 15

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) soulignant la contribution de la société civile insistant sur l'importance du rôle effectif de la société civile dans à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des ODD, et saluant les interactions mutuellement bénéfiques avec la société civile dans le but d'établir des liens qui renforcent le bien-être des citoyens,

(Egypte)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) soulignant la contribution de la société civile à la pérennisation de la aux efforts déployés aux fins d'une paix durable et à la mise en œuvre des ODD, et saluant les interactions mutuellement bénéfiques avec la société civile dans le but d'établir des liens qui renforcent le bien-être des citoyens,

(Inde)

Alinéa 16

Modifier l'alinéa existant comme suit :

16) réaffirmant le principe de l'appropriation nationale et de la conduite des activités de pérennisation de la paix **et de la sécurité** par les pays concernés, étant entendu que la responsabilité en incombe à la fois au parlement, au gouvernement et à toutes les autres parties prenantes nationales,

(Bahreïn)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

16) réaffirmant le principe de l'appropriation nationale et de la conduite des activités de pérennisation de la paix par les pays concernés, étant entendu que la responsabilité en incombe à la fois au parlement, au gouvernement, aux instances judiciaires et à toutes les autres parties prenantes nationales.

(Inde)

Alinéa 17

Modifier l'alinéa existant comme suit :

17) constatant réaffirmant que les parlements sont particulièrement bien placés pour doivent garantir l'inclusion par la représentation et l'intégrité physique des femmes et des filles, l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect mutuel, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles, des jeunes, ainsi que, tout comme celle des groupes marginalisés, notamment des groupes ethniques et religieux,

61

60

(France)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

17) constatant que les parlements sont particulièrement bien placés pour garantir l'inclusion par la représentation et l'autonomisation des femmes et des filles des enfants, des jeunes, des personnes handicapées ainsi que des groupes de personnes marginalisées, notamment des groupes ethniques et religieux,

62

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

17) constatant que les parlements sont particulièrement bien placés pour garantir l'inclusion par la représentation et l'autonomisation des femmes et des filles, des jeunes, des personnes handicapées ainsi que des groupes marginalisés, notamment des groupes ethniques et religieux, sans préjudice aux principes de non-discrimination et compétence,

63

64

65

66

(Bahrein)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

17) constatant que les parlements sont particulièrement bien placés pour garantir l'inclusion par la représentation et l'autonomisation des femmes et des filles, des jeunes, ainsi que des groupes marginalisés, notamment des groupes ethniques et religieux,

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

17) constatant que les parlements sont particulièrement bien placés pour garantir l'inclusion par la représentation et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que des groupes marginalisés, notamment des groupes ethniques, et religieux ou d'orientation sexuelle LGBTI,

(France)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

constatant que les parlements sont particulièrement bien placés pour garantir l'inclusion par la représentation et l'autonomisation des femmes et des filles, des jeunes, ainsi que des groupes marginalisés, notamment des groupes ethniques et religieux, et l'expression de tous leurs intérêts grâce à la représentation parlementaire destinée à garantir la paix entre tous les membres de la société,

(Emirats arabes unis)

Alinéa 18

Modifier l'alinéa existant comme suit :

18) reconnaissant la contribution des acteurs régionaux, **gouvernementaux et non gouvernementaux**, en particulier des **principalement des** assemblées parlementaires régionales, à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des ODD,

67

(Emirats arabes unis)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

18) reconnaissant la contribution des acteurs régionaux, en particulier des assemblées parlementaires régionales **et les organes locaux**, à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des ODD,

68

(Inde)

- 10 -

Modifier l'alinéa existant comme suit :

18) reconnaissant la contribution des acteurs régionaux, en particulier des assemblées parlementaires régionales **et des autres forums régionaux**, à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des ODD,

(Thaïlande)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

18) reconnaissant la contribution des acteurs régionaux, en particulier des assemblées parlementaires régionales, à la pérennisation de la paix **et de la sécurité**, et à la mise en œuvre des ODD,

(Bahreïn)

70

C-I/138/DR-am

DISPOSITIF

Paragraphe 1

Nouveau paragraphe 1

Ajouter un nouveau paragraphe au début du dispositif comme suit :

1 affirme le principe du droit des peuples des territoires occupés à l'autodétermination dans le cadre des principes établis du droit international en tant que pierre angulaire permettant de garantir le développement durable ;

(Bahreïn)

71

72

73

Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. se félicite de l'adoption par consensus de résolutions essentiellement identiques sur la pérennisation de la paix **et de la sécurité**, par l'Assemblée générale des Nations Unies (70/262) et par le Conseil de sécurité de l'ONU (2282 (2016)) le 27 avril 2016 ;

(Bahrein)

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. appelle tous les parlements à contribuer à la mise en œuvre du concept de pérennisation de la paix et de la sécurité et des ODD, et à définir des mesures spécifiques de mise en œuvre en fonction du contexte national :

(Bahrein)

Nouveau paragraphe 2bis:

2bis. lance un appel aux parlementaires pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour contribuer à la mise en œuvre du droit des peuples à la paix par l'adoption de mesures appropriées aux niveaux national et international;

74

(Mongolie)

Nouveau paragraphe 2bis

2bis. se félicite également du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707-S/2018/43), qui présente les nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre de résolutions identiques sur la pérennisation de la paix et prévoit des recommandations spécifiques pour remédier aux lacunes existantes ;

75

(Turquie)

Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. insiste sur l'importance de l'appropriation nationale et de la conduite des activités de pérennisation de la paix par les pays concernés, et sur le fait que la responsabilité première pour ce qui est de de l'identification, de la conduite et de l'orientation des priorités, stratégies et activités visant à pérenniser la paix et la sécurité, et à réaliser les ODD incombe aux parlements et aux gouvernements nationaux;

76

77

(Bahrein)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

insiste sur l'importance de l'appropriation nationale et de la conduite des activités de pérennisation de la paix par les pays concernés, et sur le fait que la responsabilité première pour ce qui est de de l'identification, de la conduite et de l'orientation des priorités, stratégies et activités visant à pérenniser la paix et à réaliser les ODD incombe aux parlements et aux gouvernements nationaux ; et, dans le même temps, insiste également sur le fait que la communauté internationale dans son ensemble est responsable du développement durable et, en particulier, sur le principe des responsabilités communes mais différenciées ;

(Allemagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

 souligne que, à cet égard, l'inclusion et la diversité sont des éléments déterminantsimportants pour s'assurer de la prise en compte des besoins de tous les groupes de la société, et considère l'inclusivité elle-même comme un moyen de prévention des conflits;

78

(Chine)

Nouveau paragraphe 4bis

4bis. *appelle* tous les parlementaires à s'engager pour une reconnaissance du statut de réfugié climatique permettant une meilleure protection de ces populations ;

79

(France)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. engage tous les parlementaires à garder à l'esprit la notion de pérennisation de la paix dans le cadre-de la réalisation des ODD et de leurs travaux parlementaires quotidiens, et à inclure la prévention des conflits et la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix dans leurs programmes de relations parlementaires;

80

81

82

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. engage tous les parlementaires à garder à l'esprit la notion de pérennisation de la paix et de la sécurité dans le cadre de la réalisation des ODD et de leurs travaux parlementaires quotidiens, et à inclure la prévention des conflits et la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix dans leurs programmes de relations parlementaires, sans préjudice du principe de la souveraineté des Etats ;

(Bahrein)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. engage tous les parlementaires à garder à l'esprit la notion de pérennisation de la paix dans le cadre de la réalisation des ODD et de leurs travaux parlementaires quotidiens, et à inclure la prévention des conflits et la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix dans leurs programmes de relations parlementaires;

(Inde)

Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. engage également tous les parlements à faire pleinement usage du potentiel préventif des processus parlementaires pour atténuer et régler les conflits, notamment par le biais du contrôle de la protection des droits de l'homme et de mécanismes de dialogue inclusifs permettant de traiter pacifiquement les doléances de tous les groupes de la société;

83

(Arménie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. engage également tous les parlements à faire pleinement usage du potentiel préventif des processus parlementaires pour atténuer et régler les conflits, notamment par le biais de mécanismes de dialogue inclusifs permettant de traiter pacifiquement les deléances besoins de tous les groupes de la société ;

84

(Thaïlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. engage également tous les parlements à faire pleinement usage du potentiel préventif des processus parlementaires pour atténuer et régler les conflits, notamment par le biais de mécanismes de dialogue inclusifs **et de médiation** permettant de traiter pacifiquement les doléances de tous les groupes de la société ;

85

(Finlande)

Nouveau paragraphe 6bis

6bis. Invite les parlements à collaborer avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies pour mener des efforts de prévention des conflits et recommande que les gouvernements nationaux, s'il y a lieu, demandent que la situation de leur pays soit ajoutée au programme de la Commission;

(Canada)

Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *invite* les parlements à adopter un cadre légal favorable, notamment les lois de finances principales, pour faciliter aussi bien le programme de réalisation des ODD **et de l'Accord de Paris** que celui de pérennisation de la paix ;

87

86

(Allemagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *invite* les parlements à adopter un cadre légal favorable, notamment les lois de finances principales, pour faciliter aussi bien le programme de réalisation des ODD que celui de pérennisation de la paix **et de la sécurité**;

88

(Bahrein)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. invite les parlements à adopter un cadre légal favorable, notamment les lois de finances principales, pour faciliter aussi bien le programme de réalisation des ODD que celui de pérennisation de la paix, y compris des mesures visant à soutenir l'augmentation du soutien financier de la part d'intervenants nationaux, y compris le secteur privé;

89

(Canada)

Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. invite également les parlements à exercer pleinement toutes les fonctions parlementaires à leur disposition pour demander auxcoopérer avec les gouvernements de rendre compte de l'efficacité de la miseen vue de mettre effectivement en œuvre du le cadre de pérennisation de la paix et des ODD, notamment les fonctions d'élaboration de lois, de contrôle législatif, de budgétisation, de représentation et de nomination ;

90

91

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *invite* <u>également</u> les parlements à exercer pleinement toutes les fonctions parlementaires à leur disposition pour demander aux gouvernements de rendre compte de l'efficacité de la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix et des ODD, notamment les fonctions d'élaboration de lois, de contrôle législatif, de budgétisation, de représentation et de nomination :

(Egypte)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. invite également les parlements à exercer pleinement toutes les fonctions parlementaires à leur disposition pour demander aux gouvernements de rendre compte de l'efficacité de la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix et des ODD, notamment les fonctions d'élaboration de lois, de contrôle législatif, de budgétisation, de représentation et de nominationet des programmes pour le développement durable en se fondant sur le travail d'organes de contrôle indépendants tels que les institutions de vérification, les bureaux des médiateurs et les institutions nationales des droits de l'homme:

92

(Afrique du Sud)

Pas d'incidence en français

(Inde)

93

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. appelle les parlements à établir plus régulièrement des partenariats échanges avec la société civile de manière à conforter la confiance de l'opinion publique, et à assurer la représentation de besoins variés et à permettre un meilleur accès aux processus décisionnels:

94

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. appelle les parlements à établir plus régulièrement des partenariats avec la société civile de manière à conforter la confiance de l'opinion publique, y compris des groupes marginalisés, à assurer la représentation de besoins variés et à permettre un meilleur accès aux processus décisionnels ;

95

96

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. appelle les parlements à établir plus régulièrement des partenariats avec la société civile de manière à conforter la confiance de l'opinion publique, à assurer la représentation de besoins variés et à permettre un meilleur accès aux processus décisionnels, conformément à la législation nationale;

(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. appelle les parlements à établir plus régulièrement des partenariats avec la société civile de manière à conforter la confiance de l'opinion publique, à assurer l'inclusion et la représentation de besoins variés et à permettre un meilleur accès aux processus décisionnels :

97

98

99

100

(Thaïlande)

Paragraphe 10

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. recommande aux parlementaires de s'engager aux côtés des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile afin de promouvoir l'égalité des sexeschances entre les deux sexes, en ayant à l'esprit l'impact des conflits sur les femmes et les enfants, de même que le programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et de promouvoir davantage la participation des femmes dans les processus de paix, tout particulièrement dans les mécanismes de médiation, de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que dans l'éducation et la promotion d'une culture de paix;

(Bahrein)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. recommande aux parlementaires de s'engager aux côtés des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile afin de promouvoir l'égalité des sexes, en ayant à l'esprit l'impact des conflits sur les femmes et les enfants, de même que le programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et de promouvoir davantage la participation des femmes dans les processus de paix, tout particulièrement dans les mécanismes de médiation, de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que dans l'éducation, la santé et la promotion d'une culture de paix;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

organisations internationales et de la société civile afin de promouvoir l'égalité des sexes, en ayant à l'esprit l'impact des conflits sur les femmes et les enfants, de même que le programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et de promouvoir davantage la participation des femmes dans les processus de paix, tout particulièrement dans les mécanismes de médiation, de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que dans l'éducation et la promotion d'une culture de paix ; et par ailleurs, exhorte les parlements à concevoir des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes et protéger les droits des enfants, prévoyant, par exemple, d'encourager la prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans les budgets et d'assurer un financement adéquat des composantes des droits de l'homme dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU;

(Suède)

Pas d'incidence en français.

(Inde)

Paragraphe 12

Supprimer le paragraphe

102

101

(Afrique du Sud et Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

appelle les parlements à contrôler la mise en œuvre-desdu programmes de pérennisation de la paix et de développement durable, en se fondant sur le travail d'organes de contrôle indépendants tels que les institutions supérieures de contrôle, les institutions de médiation et les institutions nationales des droits de l'homme ;

103

(Inde)

Paragraphe 13

Modifier le paragraphe existant comme suit :

appelle également les parlements à s'assurer de la mise en œuvre par les gouvernements des engagements et des traités internationaux, notamment du Programme 2030, de l'Accord de Paris et des obligations en matière de droits de l'homme :

104

(Allemagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. appelle également les parlements à s'assurer de la mise en œuvre par les gouvernements des engagements et des traités internationaux, notamment du Programme 2030 et des obligations en matière de droits de l'homme, et souligne qu'un traité signé est contraignant pour ses signataires, qui sont tenus de l'appliquer sans poser aucune condition;

105

(Arménie)

Paragraphe 14

Modifier le paragraphe existant comme suit :

reconnaît qu'une attention particulière doit être portée à la prévention de la violence pendant les périodes électorales, qui sont des moments déterminants du cycle politique, la stabilité politique favorisant l'instauration d'un environnement propice à la paix et au développement durables ;

106

(Inde)

Paragraphe 15

Supprimer le paragraphe.

(Chine)

107

Modifier le paragraphe existant comme suit :

note les responsabilités des partis politiques à cet égard et l'importance de tenir des élections libres et régulières, et de soutenir des institutions telles que les commissions électorales indépendantes, les appareils judiciaires et les médias libres ;

108

(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

note les responsabilités des partis et des associations politiques à cet égard et l'importance de tenir des élections libres et régulières, et de soutenir des institutions telles que les commissions électorales indépendantes, les appareils judiciaires et les médias libres:

109

(Bahrein)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. souligne l'importance de la réconciliation et de la justice transitionnelle dans les exhorte les parlements des pays touchés par des conflits à consentir davantage d'efforts pour appuyer la réconciliation nationale et la justice transitionnelle, et reconnaît l'importance du rôle des parlements dans la réconciliation nationaleà cet égard ;

(Egypte)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. souligne l'importance de la réconciliation et de la justice de réconciliation et de transition transitionnelle dans les pays touchés par des conflits, et reconnaît l'importance du rôle des parlements dans la réconciliation nationale ;

111

110

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. souligne l'importance de la réconciliation, des mesures visant à établir la vérité et à faire face aux séquelles du passé, et de la justice transitionnelle dans les pays touchés par des conflits, et *reconnaît* l'importance du rôle des parlements dans la réconciliation nationale ;

112

(Allemagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. souligne l'importance de la réconciliation et de la justice transitionnelle dans les pays touchés par des conflits, et reconnaît l'importance du rôle des parlements démocratiquement élus dans la réconciliation nationale;

113

(Arménie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. souligne l'importance de la réconciliation et de la justice transitionnelle dans les pays touchés par des conflits, et reconnaît l'importance du rôle des parlements et des institutions nationales des droits de l'homme dans la réconciliation nationale ;

114

115

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. souligne l'importance de la réconciliation et de la justice transitionnelle dans les pays touchés par des conflits, et reconnaît l'importance du rôle des parlements dans la réconciliation nationale, insiste qu'il importe de traduire les auteurs de crimes de guerre devant la justice et demande aux parlements de ratifier le Statut de Rome;

(Suède)

Paragraphe 17

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. encourage les demande aux parlementaires à de légiférer et à de collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, en conformité avec le droit international et le droit international humanitaire, dans le but de combattre, de réduire et de limiter toutes les formes du crime organisé, les flux financiers et mouvements la circulation des d'armes illicites dans les sociétés touchées par des conflits dans le but de parvenir à les éliminer, y compris en luttant contre l'évasion fiscale et la corruption grâce à une réglementation nationale renforcée et à une coopération internationale accrue;

116

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. encourage les parlementaires à légiférer et à collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, en conformité avec le droit international et le droit international humanitaire, dans le but de réduire et de limitermettre un terme la circulation des armes dans toutes les sociétés touchées par des conflits ;

117

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. encourage les parlementaires à légiférer et à collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, en conformité avec le droit international et le droit international humanitaire, dans le but de réduire et de limiterprévenir la circulation des armes dans les sociétés touchées par des conflits ;

118

(Bahrein)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. encourage les parlementaires à légiférer et à collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, en conformité avec le droit international et le droit international humanitaire, dans le but, au moins, de réduire et de limiter la circulation des armes dans les sociétés et les régions touchées par des conflits ;

119

(Allemagne)

Modifier paragraphe existant comme suit :

17. encourage les parlementaires à légiférer et à collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, en conformité avec le droit international et le droit international humanitaire, dans le but de réduire et de limiter l'inacceptable accumulation d'armes par des pays et la circulation des armes dans les sociétés touchées par des conflits, et condamne la menace ou l'usage de la force en guise de solution pour résoudre un conflit;

120

(Arménie)

Paragraphe 18

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. *déclare* que la mise en œuvre effective des ODD contribue non seulement à prévenir le déclenchement de conflits mais aussi à pérenniser la paix et le développement en réduisantéliminant toutes les formes de violence de manière significative ;

121

(Bahrein)

Paragraphe 19

Nouveau paragraphe 19bis:

19bis. condamne toute action unilatérale en matière de politique internationale susceptible de menacer ou de compromettre la paix et la sécurité internationales ;

122

(Indonésie)

Nouveau paragraphe 19ter:

19ter. encourage les parlements à jouer un rôle dans le processus de consolidation de la paix ainsi que dans l'action visant à mettre fin aux guerres et aux conflits en employant la médiation et en établissant un dialogue de transition entre les parties aux conflits ;

123

(Indonésie)

Nouveau paragraphe 19bis:

19bis. reconnaît que la diversité culturelle revêt une importance considérable pour la réalisation du développement durable et *invite* l'Union interparlementaire à organiser conjointement avec l'ONU une conférence mondiale sur le dialogue interconfessionnel et interethnique avec la participation de chefs d'Etat, de parlements et de dirigeants des religions mondiales;

124

(Fédération de Russie)

Paragraphe 20

Modifier le paragraphe existant comme suit :

20. encourage une coopération toujours plus étroite entre parlements et assembléesorganisations parlementaires régionales, dans le cadre de l'Union interparlementaire, en vue de contribuer à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des ODD;

125

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

20. encourage une coopération toujours plus étroite entre parlements, et assemblées régionales et organes locaux, dans le cadre de l'Union interparlementaire, en vue de contribuer à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des ODD ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

20. encourage une coopération toujours plus étroite entre parlements et assemblées régionales, dans le cadre de l'Union interparlementaire, en vue de contribuer à la pérennisation de la paix et de la sécurité et à la mise en œuvre des ODD ;

127

126

(Bahrein)

Nouveau paragraphe 20bis:

20bis. recommande aux gouvernements des pays développés de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays en développement et de promouvoir le processus de développement durable qu'ils ont lancé;

128

(Egypte)

Nouveau paragraphe 20ter:

demande à tous les parlements et gouvernements de renforcer la coopération 20ter. régionale et internationale en vue d'élaborer une politique antiterroriste et de faire avancer la promotion de la paix et de la sécurité internationales, en signant les conventions internationales pertinentes et en surveillant l'application des dispositions de ces conventions conformément à la Charte des Nations Unies. au droit international et au droit international humanitaire :

129

(Egypte)

Nouveau paragraphe 20bis:

20bis. met l'accent sur le rôle des parlements lorsqu'il s'agit de favoriser un dialogue dynamique entre différents membres de la societé, issus de milieux variés, qui permettra d'assurer une paix et une tolérance durables au sein des communautés ;

130

(Emirats arabes unis)

Nouveau paragraphe 20ter:

20ter. souligne qu'il importe de tenir compte des points de vue des minorités et des groupes vulnérables dans le cadre des études parlementaires menées en vue de l'élaboration de projets de loi ou d'autres activités parlementaires visant à garantir une paix et un développement durables ;

131

132

(Emirats arabes unis)

Nouveau paragraphe 20 quater :

20quater. demande aux parlements d'indemniser équitablement les groupes vulnérables et les minorités qui sont victimes de violations de leurs droits constitutionnels et des droits que leur reconnaît la loi.

(Emirats arabes unis)